



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 37**

Mis en ligne le : 17/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois d'octobre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

**Présents** : M. GACHON – Mme CZURKA – M. AMAR – Mme MORBELLI – M. MERSALI – Mme CUILIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – M. PIQUET – M. RENAUDIN – M. OULIE – Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme ROSADONI – Mme BERTHOLLAZ – M. DE SOUZA – Mme ROVARINO – Mme CHAUVIN – Mme LEHNERT – M. JESNE – M. SAURA – M. MENGEAUD – M. SAHRAOUI – M. FERAL – M. BOCCIA – Mme SAHUN – M. ALLIOTTE – M. SANCHEZ – Mme CONTICELLO – M. BORELLI

**Pouvoirs** : M. MONDOLONI à M. AMAR – Mme DESCLOUX à Mme NERSESSIAN – Mme RAFIA à Mme HAMOU-THERREY – Mme CARUSO à Mme MICHEL

**Absents** : M. GACHET – Mme JONNIAUX

**Secrétaire de séance** : M. SAURA

**OBJET : LISTE DES EMPLOIS POUVANT BENEFICIER DE LOGEMENTS DE FONCTION -  
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 15-165**

**N° Acte : 4-1**

Délibération n° 22-145

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L 721-1,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 modifiant le Code général de la propriété des personnes publiques (articles R.2124-64 et suivants),  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la délibération n° 15-165 portant sur liste des emplois pouvant bénéficier de logements de fonction,  
Vu l'avis du Comité technique du 4 octobre 2022 portant sur la liste des emplois pouvant bénéficier de logements de fonction,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant qu'il relève de l'assemblée délibérante de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction,

Considérant que la liste des logements de fonction a été modifiée, en conformité avec les possibilités offertes par la réglementation,

Qu'il convient de mettre à jour la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction par nécessité absolue ou convention d'occupation précaire avec astreinte,

ARTICLE 1 :

La liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction par nécessité absolue est fixée comme suit :

FONCTION	LIEU D'HABITATION	TYPE	REDEVANCE
Gardien de l'hôtel de ville	GS Gauguin	NAS	Non
Gardien du CTM	6 avenue de Rome	NAS	Non
Gardien de Valbacol	Chemin des Collets rouges	NAS	Non
Gardien de la salle de spectacle Guy OBINO	Rue Roumanille	NAS	Non

ARTICLE 2 :

Aucun emploi ne bénéficie de logement de fonction par convention d'occupation précaire avec astreinte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 34 voix Pour et 3 Abstentions (BORELLI Christian / SANCHEZ Philippe / CONTICELLO Martine)

APPROUVE la liste des emplois pouvant bénéficier de logements de fonction.

Le Secrétaire de séance

**D. SAURA**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 17 octobre 2022

P. le Maire et par délégation  
Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**

